

NOTICE D'IMPACT

(À joindre à tout dossier de demande d'autorisation de défricher d'une superficie inférieure à 25 ha)

I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

- Historique :

- Une autorisation de défrichement a été délivrée le 23 février 2009. ANNEXE 1
- Un permis d'aménager a été délivré le 08 octobre 2013 pour l'aménagement d'un village de vacances mention hébergement léger (15 emplacements) – PA 030 269 13 A0001. Nom commercial : Bivouac nature. ANNEXE 2
- Dans le cadre d'un projet d'extension, nous souhaitons obtenir une nouvelle autorisation de défrichement. Le délai de 5 ans de l'autorisation de 2009 est expiré.

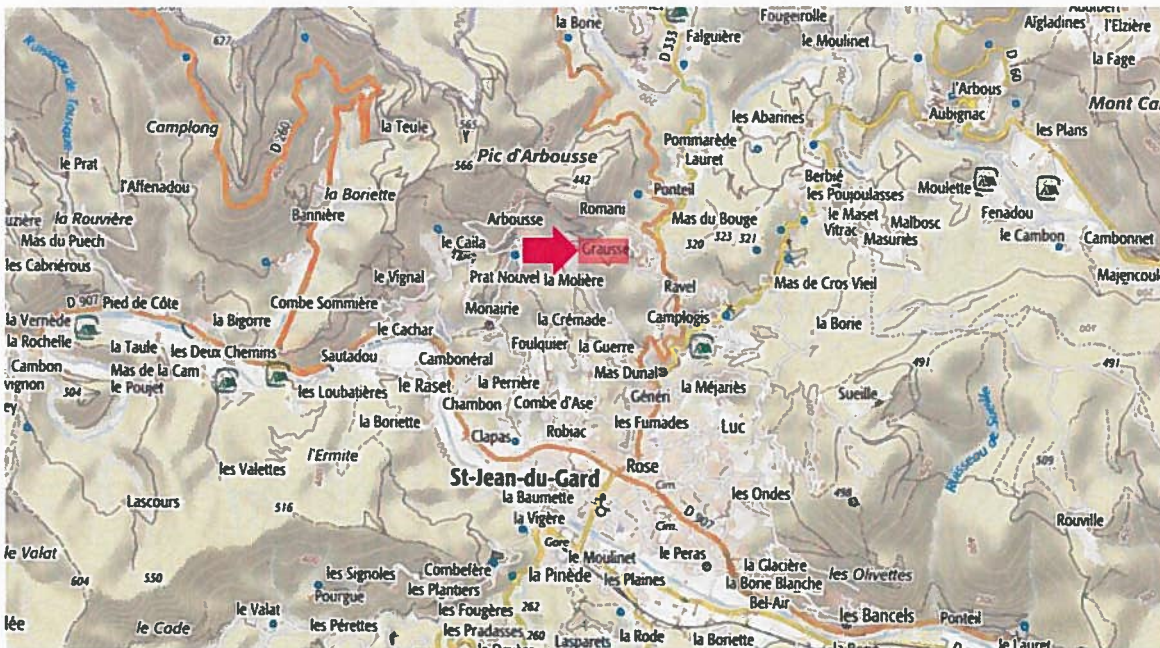
- Localisation géographique - n° parcelles et section du cadastre :

Le défrichement se situe sur la commune de **St Jean du Gard**, sur le lieu dit de Graousse. Les parcelles concernées sur la section **OB** du cadastre sont :

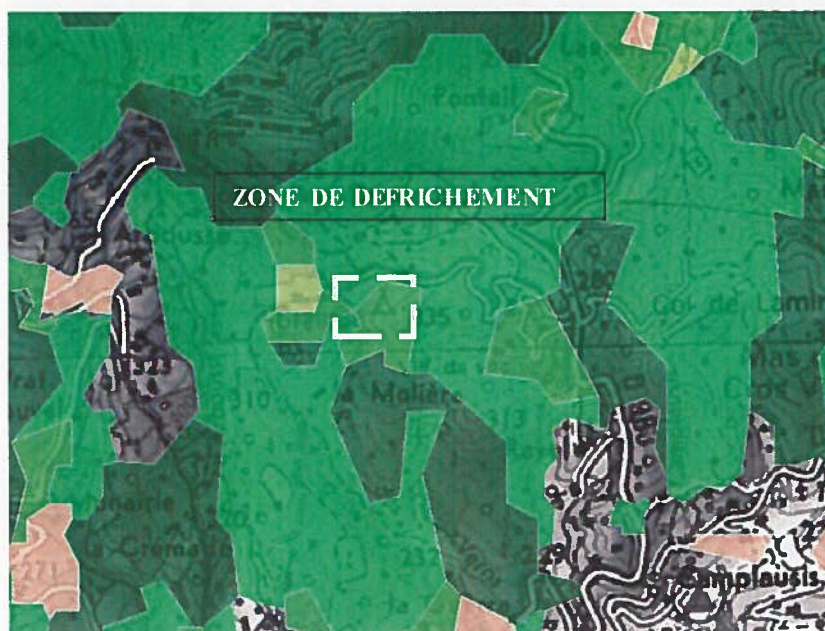
- 538
- 1778
- 1795
- 1796
- 1798

Adresse : Lieu dit Graousse 30270 St Jean du Gard.

GPS: N 44° 7' 9.98" | E 3° 53' 8.141" ou Latitude : 44.119439 | Longitude : 3.885595



- **Composition du boisement (type de peuplement, essences...) :**



La forêt de la zone de défrichement est une forêt de feuillus, constituée en grande partie de châtaigniers, et de chêne vert et de quelques pins maritimes.

- **Nature du sol et du sous-sol :**

La nature du sol de la zone est de type siliceux, le sous-sol est lui de type granitique.

- **Relief - pente du terrain :**

Sur les flancs d'une colline (le pic d'arbusse), le site sur sa partie ouest propose un point de vue sur la vallée du gardon de St Jean du Gard et sur sa partie est, un point de vue sur la vallée du gardon de Mialet. La zone de défrichement est en « pente douce » et des plateformes permettent d'accueillir les futurs emplacements.

- **Présence de sources ou cours d'eau (rôle dans la protection de la ressource en eau) :**

Le site se trouve à 2km du gardon de Mialet et à 3,5km du gardon de St Jean du Gard.

La site ne se trouve pas dans la zone de protection des eaux potables, éloigné du captage de la Vigère (situé sur le gardon de St Jean du Gard, en amont du Pont Vieux).

- **Situation du terrain au regard des autres réglementations (ex. urbanisme):**

Le zone de défrichement se situe sur une zone naturelle touristique (ZNT) au titre du PLU de Saint Jean du Gard. Un secteur NT correspond à un secteur à vocation d'activités de loisirs, d'hébergement hôtelier de plein air et d'équipements sportifs. L'utilisation des sols dans un secteur NT est autorisée pour construction à usage d'hébergement de tourisme et d'activités de restauration.

Le terrain ne trouve pas dans un espace boisé classé.

- situation des terrains à déboiser par rapport aux zones environnantes :

La situation de la zone à défricher est dans la continuité et au sud de notre activité touristique actuelle. Ci-dessous, la zone « bleu » concernée par le défrichement :



- Potentiel environnemental de ce boisement (faune ou flore remarquable) :

Le terrain est une ancienne châtaigneraie. Nous allons conserver les caractéristiques naturelles du terrain actuel, en réhabilitant l'état de « propreté ».

II - CONSEQUENCES DU DEFRICHEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT

Nous allons conserver les arbres existants et réaliser de nouvelles plantations afin de garantir une parfaite intégration de nos installations dans la nature et garantir un ombrage de qualité à nos clients.

Le défrichement consistera à :

- Assurer le débroussaillage vis-à-vis des risques incendies
- Elaguer les branches mortes
- Couper les arbres en mauvaise santé (chancre du châtaignier)
- Planter des essences locales pour l'avenir

- Risque de chablis dans les peuplements voisins :

Le risque futur de chablis ne sera pas supérieur au risque actuel (quasiment nul), du fait de zone non totalement défricher, s'apparentant davantage à du débroussaillage par définition.

- Pollution des eaux, assèchement de sources :

Aucun emploi d'engin de traction du bois ne sera utilisé pour ce type de défrichement, nous n'aurons donc pas de pollution avec des hydrocarbures et autres huiles. Le faible défrichement de la zone et l'éloignement n'aura pas d'incidence sur l'assèchement des sources.

- Nuisances paysagères :

L'intégration paysagère qui est induit par l'extension de bivouac nature ne représentera pas une nuisance.

- Impact sur la végétation (flore) - animaux sauvages de toutes sortes (faune) :

L'accueil du public aura un impact minime sur la végétation au sol et arbustif. Au niveau de la faune, constituée de sanglier, nous aurons un faible impact sur leur déplacement.

- **Inondation, érosion, incendie de forêt :**

Le risque d'inondation sera nul du fait de l'éloignement des cours d'eaux du site. Le risque d'incendie sera réduit du fait de la suppression des arbustes, des branches basses et des arbres morts. L'érosion ne sera pas favorisée car nous conservons le couvert végétal et les arbres.

III - MESURES ENVISAGEES POUR COMPENSER LES CONSEQUENCES DU DEFRICHEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT

- **Maintien de réserves boisées sur les parcelles :**

La zone de défrichement ne concerne pas la totalité des parcelles 1795, 1796 et 1798. Nous allons débroussailler simplement la zone concernée par la création des emplacements et conserver l'état de forêt naturelle environnante. Par ailleurs, les parcelles citées sont en grande partie déjà « entretenues » depuis toujours.

- **Mesure d'insertion paysagère :**

L'état naturel du site ont une réelle incidence sur notre activité, nous devons garantir une parfaite intégration de nos constructions (qui seront en ossature bois) et de nos emplacements dans la forêt. Nous allons conserver les arbres en « bonne santé » et réaliser un débroussaillage des bases.

- **Calendrier de défrichement adapté aux contraintes biologiques :**

Nous voulons faire ces travaux durant la période hivernale 2016-17, et non lors des jeunes pousses.

IV – NATURA 2000

Le projet de défrichement se trouve dans le site natura 2000 « vallée du gardon de St Jean », mais il ne représentera pas d'incidence sur celui-ci. Ci-joint, la note de diagnostic écologique de Natura 2000.

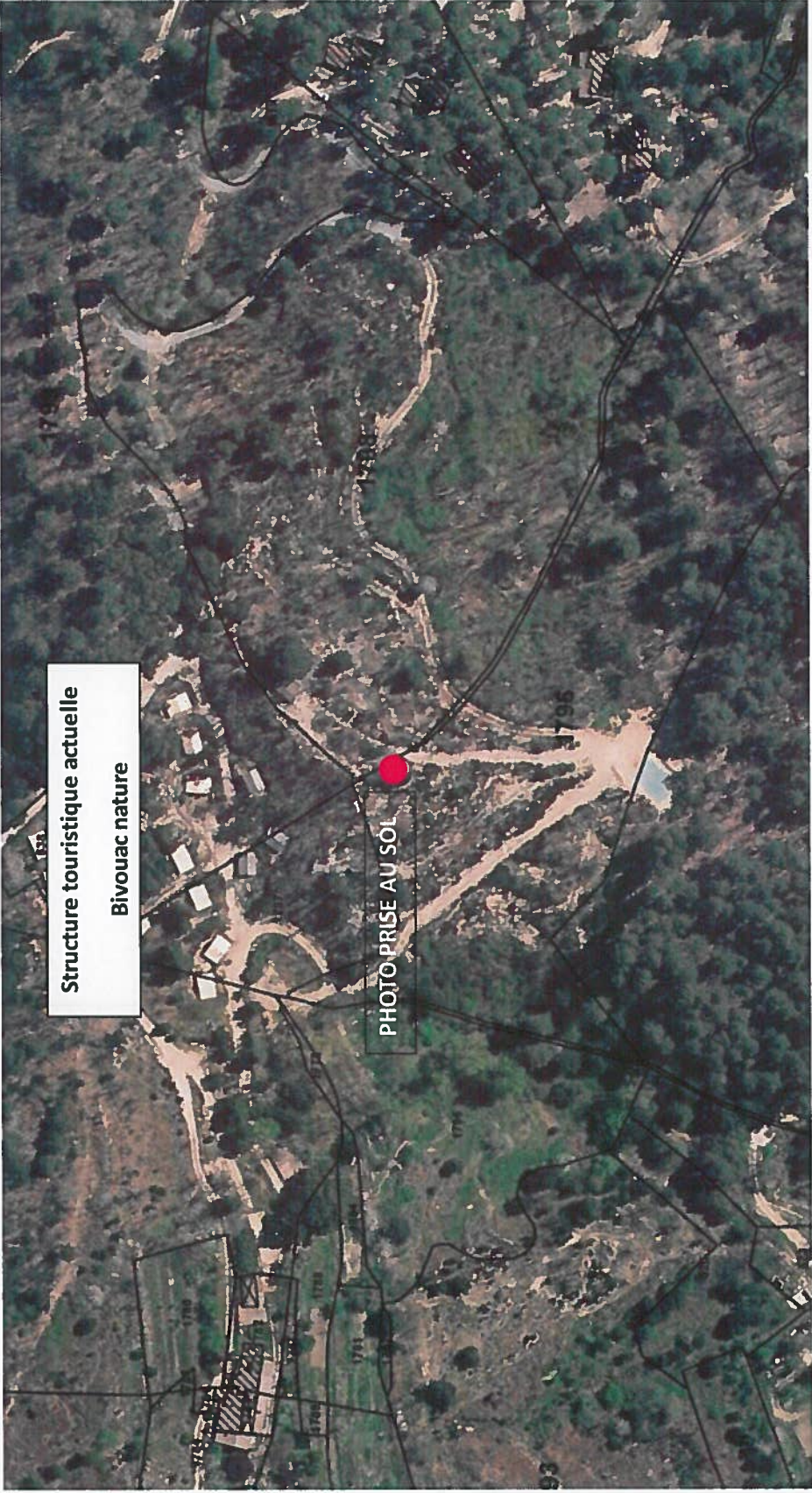
Rédigé par M. GRASSIN JOHAN

Lieu dit Graousse

30270 Saint Jean du Gard

Tel : 04 66 85 36 90

Portable : 06 73 87 67 78



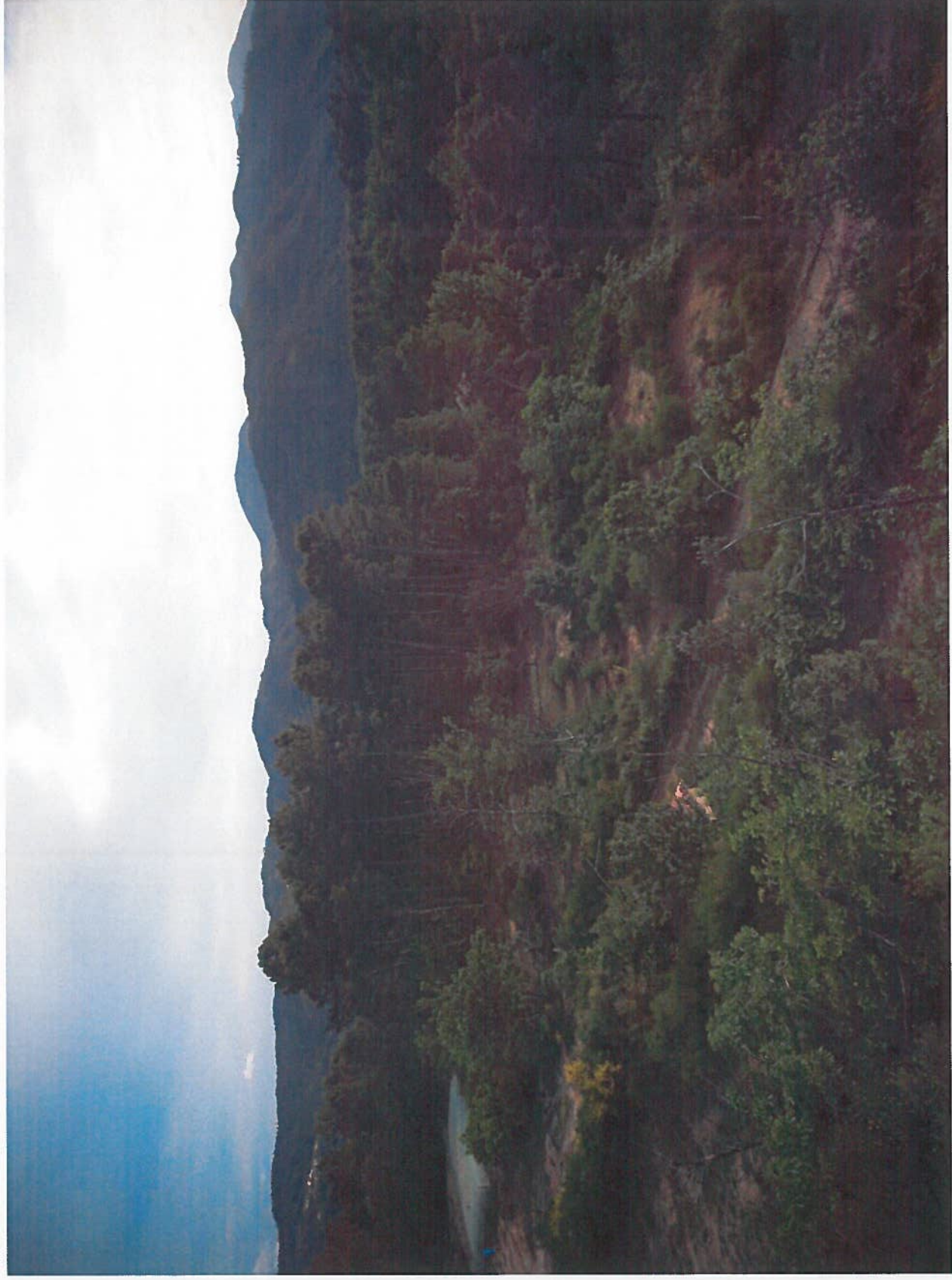
Structure touristique actuelle
Bivouac nature

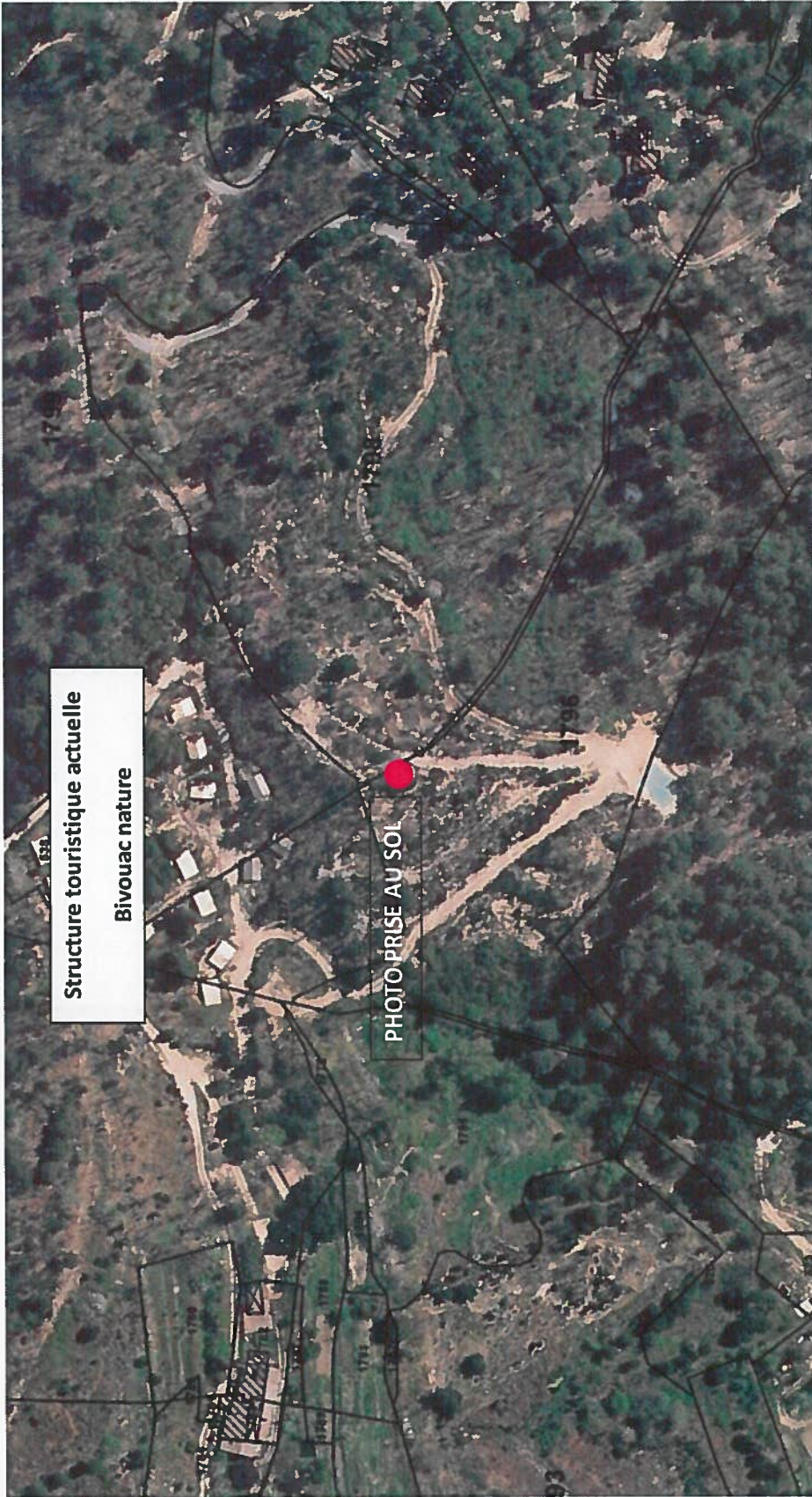
PHOTO-PRISE AU SOL

VUE AERIENNE – PHOTO PRISE PAR UN DRONE EN JUIN 2016



PHOTO PRISEAU SOL – JUIN 2016





Structure touristique actuelle
Bivouac nature

PHOTO PRISE AU SOL

VUE AERIENNE – PHOTO PRISE PAR UN DRONE EN JUIN 2016

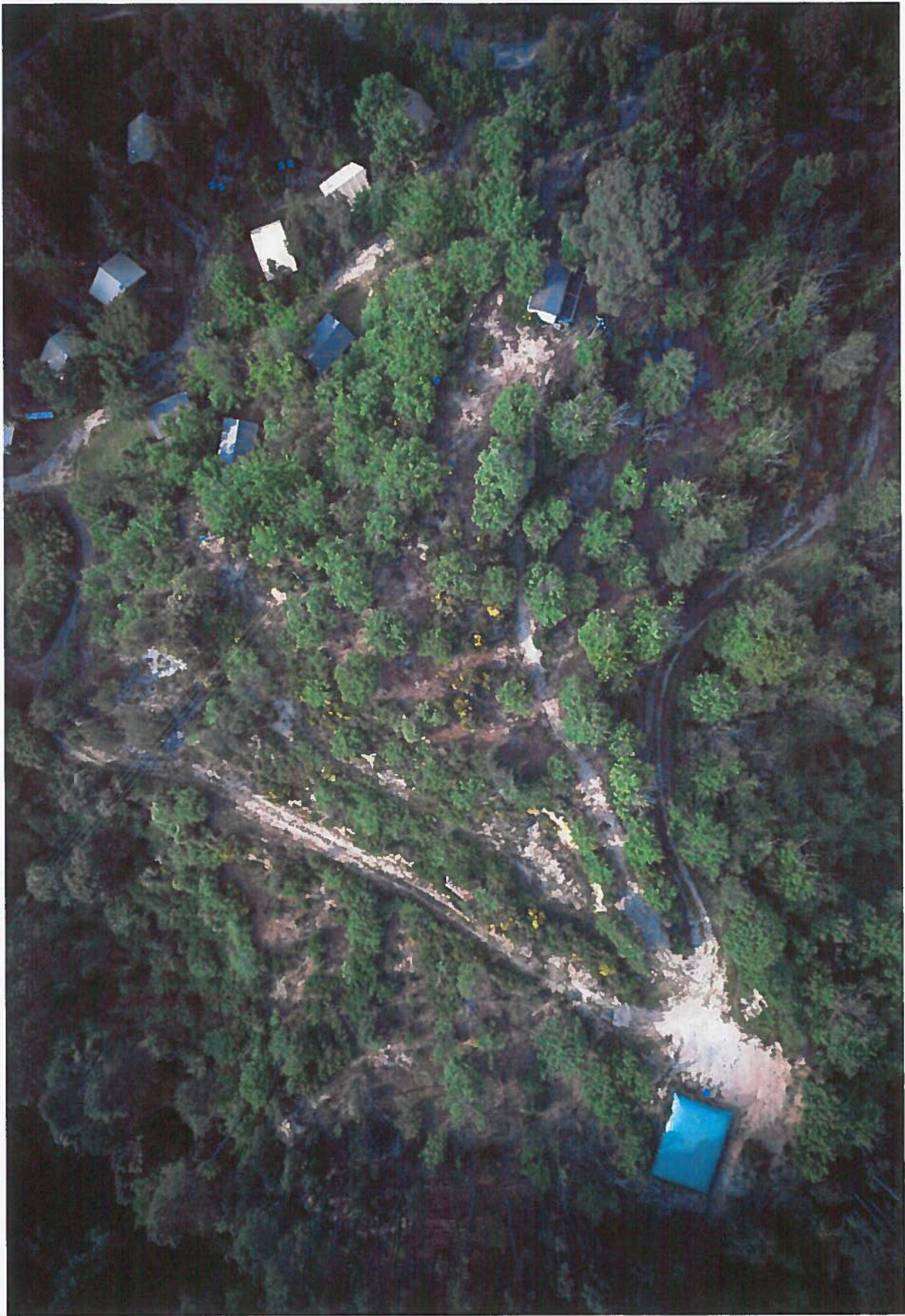


PHOTO PRISEAU SOL – JUIN 2016

